

PENALITES CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES – PHASE 1

Abréviations employées et coût

Messieurs et Dames

1 = Forfait général	100,00 €
2 = Forfait dans sa salle (1 ^{ère} fois)	50,00 €
3 = Forfait extérieur (1 ^{ère} fois)	38,00 €
4 = Feuille de match en retard (Non parvenue au Comité le vendredi de la semaine suivant la rencontre)	21,00 €
5 = Feuille de rencontre non reçue ⁽²⁾	PE + 41,00 €
6 = Feuilles incomplètes (N° d'équipe, N° de licence, prénom ...) ⁽¹⁾ Ou composition de l'équipe exempté non reçue	11,00 €
7 = Joueur non qualifié (joueur non licencié, licencié hors délai, brûlé, etc ...)	13,00 €
8 = Mauvaise composition d'équipe	PE + 11,70 €
9 = Erreur d'inscription, présentation illisible ⁽¹⁾	11,80 €
10= Saisie informatique du résultat non effectuée à temps ⁽²⁾	13,00 €
11= Non-saisie informatique de la feuille de rencontre (composition des équipes et détail des parties) ⁽²⁾	20,00 €
Caution pour appel	80,00 €

⁽¹⁾ Pour ces motifs, la pénalité financière est appliquée aux deux associations.

⁽²⁾ Les pénalités pour ces motifs peuvent être cumulées (Art.IV.7)

DIV	JOURNEE	MOTIF	CLUB	EXPLICATION SUPPLEMENTAIRE	Décision CS
PRM/A	7	6	SURESNES 2 ACBB 10	Manquent heure de rencontre et signatures au verso encart « CARTONS ».	11,00 €, partagé
PRM/B	7	6	ACBB 9 CHATILLON 4	Manque heure de rencontre.	non sanctionné
PRM/D	7	7	SCEAUX 4 EPI 4	Participation d'une joueuse brûlée dans l'équipe de Sceaux 4.	13,00 €
D1/E	7	6	MALAKOFF 6 CLAMART 7	Manquent heure de rencontre, numéro d'équipe Malakoff dans intitulé association et récapitulatif des scores, signatures dans encart « CARTONS ». Trop d'informations manquantes (4) sur une même feuille.	11,00 €, partagé
D1/E	7	9	MALAKOFF 6 CLAMART 7	Erreur de numéro association Malakoff : noté 89220018 au lieu de 08920018.	non sanctionné
D1/F	7	6	VOLTIGEURS BILLANCOURT 1 LEVALLOIS 11	Manque numéro association Levallois.	non sanctionné
D1/H	7	6	LA GARENNE COLOMBES 2 BOIS COLOMBES 5	Manque heure de rencontre.	non sanctionné
D3/A	7	6	MALAKOFF 8 ANTONY 7	Manquent heure de rencontre, « TOTAL DES POINTS DE CHAQUE EQUIPE » et signatures dans encart « CARTONS ». Trop d'informations manquantes (3) sur une même feuille.	11,00 €, partagé

Autres décision(s) de la Commission Sportive :

Rencontre PR Messieurs Poule D : SCEAUX 4 / EPI 4 – Journée 7 Phase 1

La joueuse Georgiana DOMUTA (Sceaux TT) a participé à la 7^e journée en équipe 4 alors qu'elle avait participé en équipe 2 (journée 3) et en équipe 3 (journée 5).

Décision :

Cas n°7 (joueuse brûlée), 13,00€

Georgiana DOMUTA a déjà joué dans des équipes de numéro inférieur 2 fois avant cette journée 7 en championnat par équipes masculin (équipe 2 en R3 le 10/11, et équipe 3 en PR le 23/11), donc brûlée en équipe 4 sur la rencontre du 12/12/2018.

L'équipe de Sceaux 4 perd tous les matches joués par la joueuse brûlée, 2 points partie à 0, 3 manches à 0 à chaque partie, 11 points à 0 à chaque manche, y compris le double 2.

Nouveau score de la rencontre : ISSY LES MOULINEAUX 4 26 - 12 SCEAUX TT 4

Les résultats individuels sont conservés pour les échanges de points licence.

Précisions de la CSD : Pour les feuilles de rencontres saisies dans SPID (via www.fft.com/monclub), une erreur d'inscription ou une information manquante ne donneront pas lieu systématiquement à une pénalité, la validation de

celle-ci sera prononcée selon l'importance de l'anomalie constatée. Les décisions sont prises par délibération entre les membres de la CSD.

Exemples : (non exhaustifs) L'absence de signatures, de composition des doubles, des totaux ou l'oubli du report des scores... font l'objet d'une validation systématique, les erreurs ou oubli de date, heure, lieu de rencontre... ne seront pas obligatoirement sanctionnés.

Trois informations (ou plus) manquantes ou erronées sur une même feuille, quelles que soient leur importance, entraîneront la validation du motif indiqué.

Si une feuille est saisie par le département (saisie du résultat et/ou du détail de la feuille de rencontre), les motifs liés aux informations erronées ou manquantes donneront systématiquement lieu à validation de la pénalité associée.